Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 14 février 2013 fixant au titre de l'année 2013 le nombre de places offertes aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2° classe)

NOR: DEVK1303892A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 14 février 2013, le nombre de places offertes au titre de l'année 2013 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe) est fixé à 3.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

concours externe : 2 places ;concours interne : 1 place.